



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 12 | 17 |

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 018 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente donc au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 du budget principal établi par Monsieur le Receveur.

Celui-ci montre les mêmes résultats que le compte administratif 2022 du budget principal présenté par Madame le Maire précédemment, soit un excédent de **796 019,42 €**.

Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il approuve les comptes du percepteur.

Après avoir constaté la conformité des écritures du compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur avec celles du compte administratif 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

